

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 27 septembre 2023

Date de convocation : 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Angélique RICHARD – Magali LOISEAU – Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU

LES EPESSES : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA - Stéphanie PELTIER

BEAUREPAIRE : Elodie BRANGER – Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 31

Nombre de conseillers votants : 37

Pouvoirs :

Luc SOULARD avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Odile PINEAU

Jean-Michel LUMEAU avait donné pouvoir à Patrick MANDIN

Sophie SIONNEAU avait donné pouvoir à Sabine LOIZEAU

Philippe ALBERT avait donné pouvoir à Hélène POINGT-GASKA

Franck GAUTHIER avait donné pouvoir à Jérôme GUERRY

Secrétaire de séance : Odile PINEAU

- **24. DEVERSEMENT DES MATIERES DE VIDANGES – FIXATION DU TARIF –**
Rapporteur - Jean-Louis LAUNAY

La station d'Épuration de la Dignée aux Herbiers est équipée pour recevoir les matières de vidanges issues des professionnels du secteur et répond ainsi aux exigences de la réglementation en vigueur (pour les installations de plus de 10 000 équivalent habitant). Elle est donc référencée en la matière dans le plan départemental d'élimination des matières de vidange de Vendée.



Il est donc possible, pour les vidangeurs professionnels agréés, d'effectuer des dépôts de leurs effluents suivant une convention de dépotage qui en fixe les modalités.

Cette prestation est effectuée suivant un tarif se décomposant en une part collectivité et une part exploitant de la station d'épuration.

Depuis février 2019, le tarif part collectivité s'élève à 8 €/m³. Il est proposé de le passer à 10 €/m³ à compter du 1^{er} janvier 2024.

Vu la délibération n°D.122 du 17 octobre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays des Herbiers,

Vu la délibération n° B.06-19 du Bureau communautaire du 13 février 2019 fixant à 8€/m³ le tarif de dépôt des matières de vidange à la station d'épuration de la Dignée aux Herbiers,

Vu l'avis favorable de la commission Développement Durable / Environnement du 7 septembre 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 septembre 2023,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

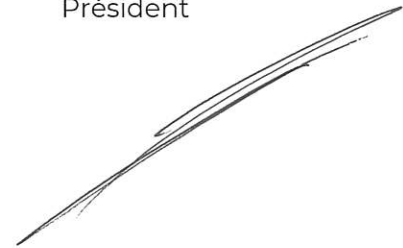
- fixer à 10€/m³ le tarif de dépôt des matières de vidange à la station d'épuration de la Dignée aux Herbiers, pour la part collectivité à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Odile PINEAU,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Transmis en Préfecture le :

04 OCT. 2023

Publié électroniquement le :

04 OCT. 2023

